

Censure française à Libau / Liepaja en 1919

Jérôme BOURGUIGNAT

" PIÈCE DU MOIS " DU 5 SEPTEMBRE 2026

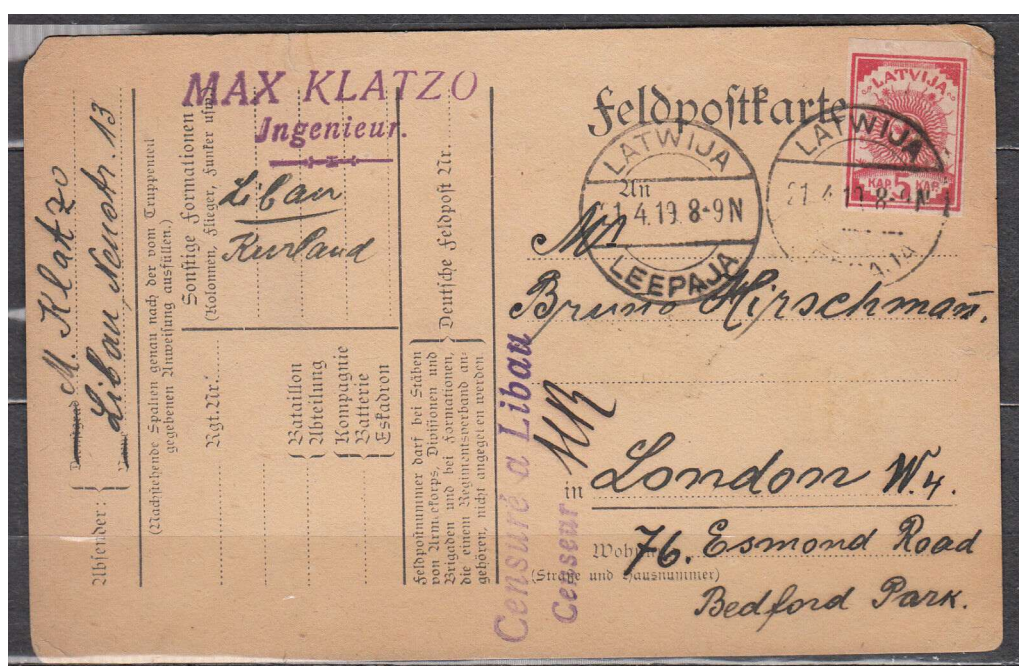
La situation en Europe orientale à la fin de la première guerre mondiale est extrêmement confuse. Trois empires se sont écroulés, et sur leurs ruines de nombreux peuples auparavant opprimés proclament leur indépendance. Les populations de diverses origines ont dû cohabiter pendant des siècles sous le joug de ces empires ; il est courant que les villes portent 2 à 3 noms dans des langues différentes. Les frontières ne sont pas encore définies, et entre 1919 et 1923, chaque nouvelle nation fait la guerre à un moment ou à un autre à ses voisins. Les Corps Francs allemands, où sont transférés de nombreux soldats démobilisés, et l'Armée Rouge constituent les forces les plus importantes et les plus menaçantes.

Les Alliés, épuisés par 4 années de guerre, ne peuvent pas engager de grands moyens. La France limite d'abord sa présence à une « Division navale de la Baltique » à partir de février 1919 pour :

- soutenir les nouveaux Etats baltes contre la Révolution soviétique,
- assurer l'exécution des clauses de l'armistice,
- poursuivre le blocus des côtes allemandes et répondre à la présence de la Royal Navy, revenue en Baltique en novembre 1918.

Puis la France envoie une mission militaire sous le commandement du Lt-Colonel Duparquet, qui arrive à Libau (maintenant Liepaja en Lettonie) le 20 mai 1919, afin de renseigner et de favoriser la création de l'armée lettone.

Il y eut ensuite une mission interalliée (octobre 1919 – janvier 1920), chargée de superviser et de presser l'évacuation des troupes allemandes des pays baltes.



La marque violette verticale « Censuré à Libau / Censeur » avec paraphe manuscrite est très certainement française. Je n'en ai recensé que 3 exemplaires, du 21 avril 1919 (ci-dessus), et une carte postale et une lettre toutes les deux du 28 juillet pour la France. Cette marque a sans doute été apposée sur un des navires de la Division navale de la Baltique, puisque la mission militaire n'était pas encore arrivée en avril.

Malgré mes recherches au Service Historique de la Défense à Vincennes, je n'ai trouvé aucune information sur cette censure dans les archives de l'Armée de Terre ou de la Marine.